

LES MEMBRES DU COMITÉ DES RÉSIDENTS

Le Comité des résidents, pour
l'année 2009-2010, est formé des
personnes suivantes :

- ⇒ Rachelle Richard,
présidente
- ⇒ Simone Cormier,
vice-présidente
- ⇒ Paul Boudreau,
secrétaire-trésorier
- ⇒ Gisèle Gaudet,
administratrice
- ⇒ Chantal Cyr,
administratrice
- ⇒ Thérèse Arseneau,
administratrice
- ⇒ Florence Leblanc,
administratrice

Pour joindre le Comité, appelez au
numéro :

418 986-2121, poste 8503

VIEILLIR EN BEAUTÉ

C'est vieillir avec son cœur,
Sans remords, sans regrets,
Sans regarder l'heure.
Aller de l'avant,
Cesser d'avoir peur,
Car à chaque âge se rattache
Un Bonheur!

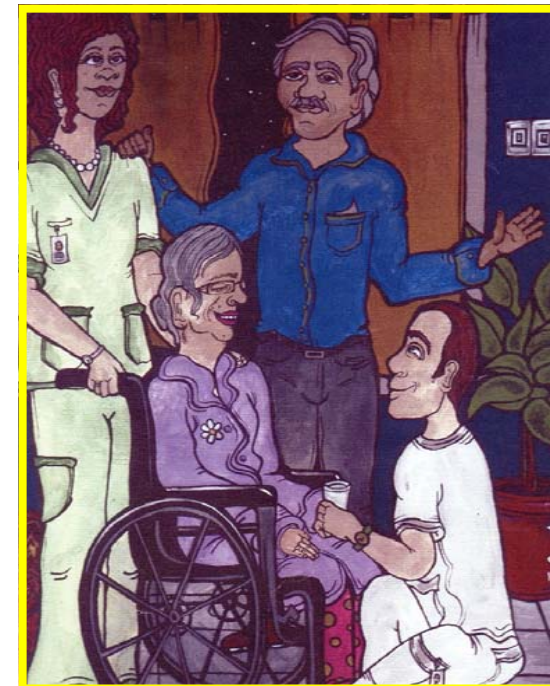
VIEILLIR EN BEAUTÉ,

C'est vieillir avec amour,
Savoir donner,
Sans rien attendre en retour,
Car, où que l'on soit,
À l'aube d'un jour,
Il y a quelqu'un à qui dire :
Bonjour!

Centre de santé et de services sociaux
des Îles

430, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1R9
418 986-2121
www.csssdesiles.qc.ca

Tableau de la couverture : Josiane Lefrançois
Dépliant produit en mars 2010
Mise en page : service de communication



Comité des résidents

Regroupant

Villa Plaisance (CHSLD)
et
3^e étage (CHSLD)

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour,

Les personnes vivant à la Villa Plaisance ou au 3^e étage de l'hôpital sont nos proches, nos amis et nous les aimons.

Ces personnes, avec l'âge ou à cause de maladies comme l'Alzheimer, peuvent être moins alertes, devenir incapables de se débrouiller seules, perdre la mémoire, etc. Elles ont alors besoin des bons soins de leurs proches et de la part de l'établissement d'hébergement.

Ces personnes ou leurs familles peuvent avoir de la difficulté à signaler leurs besoins ou elles peuvent craindre des représailles de la part des soignants. Le Comité des résidents est là pour vous aider.

Au nom du Comité des résidents, je vous invite à participer activement à faire de la Villa et du 3^e étage des milieux de vie de qualité.

Rachelle Richard

LE COMITÉ DES RÉSIDENTS

En juin 2008, le Comité des résidents du CSSS des Îles est né de la fusion de deux Comités soit ceux de la Villa Plaisance et du 3^e étage de l'hôpital. Le Comité des résidents a été créé en vertu de la Loi sur les services de santé.

Il a trois fonctions importantes :

- ♥ Renseigner les personnes hébergées sur leurs droits et leurs obligations.
- ♥ Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des personnes hébergées et évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services reçus du CSSS des îles.
- ♥ Défendre les droits et intérêts collectifs des personnes hébergées auprès du CSSS des Îles ou de toute autorité compétente.

Le Comité des résidents bénéficie d'un espace de réunion et de la collaboration du CSSS. Il reçoit un budget annuel qui lui permet de réaliser ses mandats et il doit faire rapport de sa gestion chaque année.

LES DROITS DES USAGERS DU CSSS DES ÎLES (incluant les résidents)

- Droit à l'information
- Droit de consentir ou de refuser des soins
- Droit de participer aux décisions qui le concerne
- Droit à son dossier médical et à la confidentialité
- Droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté
- Droit aux services
- Droit de choisir son professionnel ou l'établissement
- Droit de recevoir les soins que requiert son état
- Droit de recevoir des services en langue anglaise
- Droit à l'hébergement
- Droit d'exercer un recours et de porter plainte